

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BLIDA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE BLIDA
NIF : 408016000009053

- AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE -

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La direction de la santé et de la Population de la Wilaya de Blida informe les soumissionnaires ayant participé à 2^{ème} Avis d'Appel d'Offre National ouvert avec exigence de capacités minimales N° 26/2025 pour «Acquisition d'équipements dispositifs médicaux accessoires et consommables nécessaires pour le diagnostic des cancers bronchiques endoscopie bronchique» Lots N° : 04, 05, 06, 08, 09 et 10 paru sur les quotidiens nationaux "AKHBAR ELWATANE" le 24 septembre 2025 et " Derby " le 24 septembre 2025 et qu'à l'issue de l'analyse des offres, les entreprises retenue provisoirement pour l'acquisition ci-après est le suivant selon le tableau ci-joint:

provisoirement pour l'acquisition ci-après est le suivant selon le tableau ci-joint.

DESIGNATION N	LOT		ENTREPRISE	NOTE TECHNIQ UE	DELAI DE LIVRAISO N	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC
	N°	DESIGNATION				
«Acquisition d'équipement s dispositifs médicaux accessoires et consommable s nécessaires pour le diagnostic des cancers bronchiques endoscopie bronchique»	04	Appareil de thoroscopie	INFRUCTUEUX	Aucun soumissionnaire n'a été qualifié techniquement		
	05	Module de thermo coagulation pour bronchoscope Rigide	INFRUCTUEUX	Aucune offre n'a été réceptionnée		
	06	Module de cryothérapie pour bronchoscope Rigide	EURL KHENNANE FAIZA PHARM NIF : 02316105208676	55 pts	80 jours	5 169 682,59DA
	08	Module anesthésie	EURL KHENNANE FAIZA PHARM NIF : 02316105208676	55 pts	15 jours	3 141 600,00DA
	09	Instrumentations Médicales :	INFRUCTUEUX	Aucune offre n'a été réceptionnée		
	10	Prothèses Endotrachéales et endoBronchique	INFRUCTUEUX	Aucune offre n'a été réceptionnée		

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Tous les soumissionnaires qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya de Blida dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP. les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.